

Page: 1/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600047

· Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

· Code du produit: 4317784409360

· UFI: XP25-HVJH-D80W-Y2R5

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Décapant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH EDE Platz 1 D-42389 Wuppertal Germany

Tel. +49 202 6096-0 e-mail: sdb@ede.de

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)



Page: 2/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 1)

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

L'étiquetage d'un risque d'aspiration (Asp.Tox.1 H304) n'est pas obligatoire pour les générateurs d'aérosols et les conteneurs munis d'un pulvérisateur scellé (règlement (CE) 1272/2008, annexe 1,1.3.3). Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

#### · Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone acétate de n-butyle 1-méthoxy-2-propanol

#### Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

#### · 2.3 Autres dangers

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

(suite page 3)



Page: 3/15

Date d'impression: 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 2)

· vPvB: Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle  Flam. Gas 1A, H220 Acute Tox. 2, H330 Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx 01-2119498062-37-xxxx	acétone  Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336  EUH066	25-50%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx 01-2119485493-29-0059	acétate de n-butyle  Flam. Liq. 3, H226  STOT SE 3, H336  EUH066	10-<25%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxy-2-propanol  Flam. Liq. 3, H226  STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-0000	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1 Numéro index: 606-010-00-7	cyclohexanone <ul> <li>Flam. Liq. 3, H226</li> <li>Eye Dam. 1, H318</li> <li>↑ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315</li> </ul>	2,5-10%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu moins de 5 %

agents de surface non ioniques hydrocarbures aliphatiques **METHYLCHLORÖISOTHIAZOLINONE** 

**METHYLISOTHIAZOLINONE** 

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

(suite page 4)



Page: 4/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 3)

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.



Page: 5/15

Date d'impression: 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 4)

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

on randing as controls		
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle		
VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm		
CAS: 67-64-1 acétone		
VLEP Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm		
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm		
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm		
Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm		
CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
VLEP Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm		
Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm		
risque de pénétration percutanée		
(suite page 6)		



Page: 6/15

Date d'impression: 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

		(Suite de la page 3)
	112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
VLEP	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm	
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	
	108-94-1 cyclohexanone	
VLEP	Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm	
	Valeur à long terme: 40.8 mg/m <sup>3</sup> . 10 ppm	

#### · DNEL

CAS: 112-3	34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthano	utoxyéthoxy)éthanol	
Oral	DNEL (populution)	1,25 mg/kg bw/day (cus)	
Dermique	DNEL (worker)	20 mg/kg bw/day (professional use)	
	DNEL (population)	10 mg/kg bw/day (cus)	
Inhalatoire	Long term value for employees	34 mg/m³ (cus)	
		67,5 mg/m³ (professional use)	
	DNEL (worker)	67,5 mg/m³ (professional use)	
	DNEL (population)	34 mg/m³ (cus)	

#### · PNEC

#### CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

PNEC-Aquatic compartment Water 0,1 mg/L (Sea Water)

PNEC-Sewage treatment plant 200 mg/L (S)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

#### · Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. (DIN EN 140/ DIN EN 14387) Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

#### · Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

#### Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

(suite page 7)



Page: 7/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 6)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

· Couleur: Rose

Odeur: Genre acétone
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 1,2 Vol %
 Supérieure: 18,6 Vol %

· Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

• Température d'auto-inflammation 235 °C

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

• Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,5833 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:
 Non déterminé.

(suite page 8)



Page: 8/15

Date d'impression: 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 7)

· Test de séparation des solvants:

· Solvants organiques: 97.2 % · VOC (CE) 747,2 g/l

· VOC (CE) g/l

· VOCV (CH) 92,20 %

· Changement d'état

· Température de suintement:

 Propriétés comburantes Non déterminé. · Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone



Page: 9/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 8)

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
CAS: 115-1	CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle		
Inhalatoire	LC50/4h	308 ppm (rat)	
CAS: 67-64	AS: 67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	76 mg/m³ (rat)	
CAS: 123-8	CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	13.100 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	>21 ppm (rat)	
CAS: 107-9	CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	13.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 112-3	34-5 2-(2-	butoxyéthoxy)éthanol	
Oral	LD50	4.900 mg/kg (rat)	
Dermique		4.900 mg/kg (lapin)	
CAS: 108-9	CAS: 108-94-1 cyclohexanone		
Oral		1.535 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	948 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	8.000 ppm (rat)	

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## • Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 10)



Page: 10/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 9)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:			
CAS: 67-64	CAS: 67-64-1 acétone		
	LC50 (96h)	5.000 mg/L (Lepomis macrochirus)	
	LC50/48h	8.800 mg/l (Daphnia magna)	
	NOEC	430 mg/l (algae)	
	NOEC/16h	1.700 mg/l (Pseudomonas putida)	
	NOEC/48h	4.740 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
	96h LC50	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
CAS: 123-8	CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle		
	LC50 (96h)	18 mg/L (Pimephales promelas)	
	EC50 (48h)	44 mg/L (Daphnia magna)	
	EC50/24h	73 mg/l (Daphnia magna)	
	EC50/72h	647,7 mg/l (S)	
CAS: 112-3	CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Inhalatoire	LC50	>100 mg/L (crustacean)	
	LC50 akut (96h)	1.300 mg/L (Lepomis macrochirus)	
	LC50 akut	>100 mg/L (Brachydanio rerio)	
	EC50	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 11)



Page: 11/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 10)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlèver le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.

· Catalogue européen des déchets

16 05 04\* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR UN1950 AÉROSOLS
- · IMDG AEROSOLS
- · IATA AEROSOLS, flammable
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



ClasseÉtiquette2 5F Gaz.2.1

(suite page 12)



Page: 12/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 11)

· IMDG. IATA



ClassLabel2.1 Gaz.2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.
No EMS: F-D.S-U

• Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category

C, Clear of living quarters.

· Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class

1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class

2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class

2

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

·IMDG

Limited quantities (LQ)Excepted quantities (EQ)Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

FR -



Page: 13/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 12)

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

acétate de n-butyle

1-méthoxy-2-propanol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · Évaluation de la sécurité chimique
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Methanol
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.



Page: 14/15

Date d'impression : 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 13)

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

CAS: 67-64-1 acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 67-64-1 acétone

3

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 67-64-1 acétone

3

- · Prescriptions nationales:
- · Verordnung (EU) Nr. 528/2012 Verwendung von Biozidprodukten applicable

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- · Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits
- · Contact: sdb@ede.de
- Date de la version précédente: 20.06.2023
  Numéro de la version précédente: 305

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent



Page: 15/15

Date d'impression: 20.08.2024 Révision: 20.08.2024

Numéro de version 306 (remplace la version 305)

#### Nom du produit: Suppresseur de colles et de pâtes à joint E-COLL

(suite de la page 14)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente